

N° 54/2018



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

Envoyé en préfecture le 25/05/2018
Reçu en préfecture le 25/05/2018
Affiché le 29/05/2018
ID : 038-213803836-20180522-54208DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 22 mai 2018 à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2018

Présents : Mmes COATTRENEC DALLES, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN
Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

Pouvoirs

Absents : Mmes MULLER, SCOLARI

Secrétaire de séance M. Laurent VERGUIN

Nombre de conseillers
en exercice : 20

Présents : 18
Votants : 18
Abstention :

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire.

Après exposé des différents points de ce règlement,

IL demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce règlement et de l'autoriser à le signer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DONNE un avis favorable,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce règlement.

Fait et délibéré le 22 mai 2018
Le Maire,
Jean-François GAUJOUR

